

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annuaire, le ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Sauumur: 36 fr.
Poste: 9
Ensemble: 45 fr.
Trois mois: 16
Six mois: 30
Un an: 54

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

3 Juin 1884.

Chronique générale.

LE DIVORCE.

A quarante voix de majorité, le Sénat a voté samedi l'abrogation de la loi du 8 mai 1816. C'est le rétablissement pur et simple du divorce, la profanation du mariage, une atteinte sacrilège à la famille.

Sauf le principe, principe odieux et détestable, tout reste à déterminer. Une longue discussion va s'engager au sujet des articles, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles le divorce sera autorisé. Nous ne savons guère ce qui en sortira — rien de propre à coup sûr — mais une chose est dès à présent certaine, c'est que le divorce sera limité, tout comme la révision.

La discussion qui a précédé le vote a été fort peu intéressante. Il y a eu d'abord un long et fort ennuyeux discours de M. Labiche qui a repris les arguments de M. Jules Simon et Allou, et s'est efforcé, en vain, d'y répondre.

Lorsqu'il a voulu parler pour son compte, M. Labiche a fait preuve d'une mauvaise foi tellement énorme qu'elle n'était plus dangereuse. Il a cité deux prêtres comme étant moins sévères que M. Allou pour le divorce. Or, l'un des deux est M. l'abbé Vidieu qui a écrit contre le divorce un volume remarquable. Quant à M. l'abbé Augan, professeur à Saint-Sulpice, ses opinions sont tout aussi connues. Telle est la sûreté des informations de M. Labiche!

Après un discours spirituel de M. le vicomte de Lorgeril, qui a pris la question au point de vue humoristique, on a passé au vote. On connaît le résultat.

Les optimistes prétendent que, si le Sénat a voté sur le divorce, c'est pour résister plus énergiquement à la révision. Nous avons n'être pas convaincus; il serait dangereux et

singulier de commencer par une capitulation une campagne de résistance.

La commission du budget s'est occupée d'une question dont elle a été saisie par M. Sarrien, président de la première sous-commission, et M. Rousseau, rapporteur des travaux publics.

Voici de quoi il s'agit: M. Raynal avait préparé un décret portant nomination de six commissaires généraux du gouvernement près les grandes Compagnies de chemins de fer, chargés de surveiller l'exécution des conventions votées en 1883.

Ce décret allait être envoyé à la signature du Président de la République lorsqu'on a fait observer à M. Raynal que le gouvernement avait pris l'engagement de ne créer aucun emploi nouveau sans avoir préalablement obtenu des Chambres le vote des crédits nécessaires.

A la suite de ces observations, M. Raynal a retiré son décret. Il a en outre informé la commission du budget qu'il la saisirait de la question.

Ajoutons qu'un décret paru à l'Officiel le 18 mai ayant créé un poste d'agent comptable du ministre de l'instruction publique en Algérie, le gouvernement lui a fait la même observation qui lui était faite par M. Sarrien, surseoir à la nomination du titulaire.

La commission ne s'oppose pas à la création de ces emplois, mais elle demande qu'il soit pourvu aux dépenses au moyen d'économies réalisées sur d'autres chapitres du budget.

La même commission du budget a été saisie d'une proposition tendant à accorder une subvention de 11 millions à la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Elle avait d'abord repoussé cette proposition, mais une somme de 45 millions étant devenue disponible par suite de non-emploi sur le budget des travaux publics, la commission a décidé d'en affecter une partie à la subvention demandée par la Compagnie du Midi. (Liberté.)

On assure, dans les cercles ministériels, que M. Jules Ferry voudrait réagir contre la politique de l'article 7 et des décrets; en agissant ainsi, le président du conseil ne se préoccupe pas de revenir à un *modus vivendi* plus équitable envers le clergé et les congrégations, il se propose simplement d'obtenir du Saint-Siège, en échange de quelques concessions, qu'il intervienne auprès des missionnaires et des congréganistes résidant à l'étranger pour les amener à donner un concours sans réserve à la politique coloniale du ministère.

M. Jules Ferry, dit le *Soleil*, ne permettrait pas aux congrégations de reprendre possession de leurs couvents ni d'aucun des immeubles qui leur appartiennent, mais il s'engagerait à ne pas laisser trop radicalement diminuer le budget des cultes, à entraver une politique de laïcisation à outrance, à ne point permettre au cabinet d'abusier, comme il l'a fait jusqu'ici, du droit qu'il s'arroge de suspendre les traitements ecclésiastiques. Les amis de M. Ferry ajoutent qu'en saisissant le conseil d'Etat de la question de savoir si le gouvernement aurait le droit d'appliquer dans les colonies ces suspensions de traitements, le président du conseil a voulu donner le change aux partisans de la guerre à outrance au clergé.

M. Ferry est convaincu que nous ne pourrions maintenir notre influence en Orient et dans l'Extrême-Orient, et surtout dans la Syrie et l'Asie-Mineure, que si les établissements religieux de ces contrées ne secondent pas les vues du gouvernement et mettent leur influence à son service.

LE CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION

L'Agence Havas a communiqué aux journaux la note officielle suivante:

« Le gouvernement se préoccupe des moyens de célébrer avec éclat le centenaire de 1789. On annonce en conséquence, pour 1889, l'ouverture à Paris d'une Exposition universelle. »

De quoi le gouvernement peut-il bien se « préoccuper » pour fêter cet anniversaire? Est-ce d'une nouvelle « épuration » judiciaire? Est-ce d'achever l'œuvre de laïcisation? Ou bien serait-ce de réaliser enfin des dégrèvements d'impôts?

La situation financière de la France, déjà si compromise aujourd'hui, sera encore plus mauvaise en 1889.

Mais nous aurons une Exposition. Si c'est celle des contribuables surchargés, des agriculteurs mécontents, des commerçants désolés, des industriels aux abois, elle sera vraiment... universelle!

LA QUESTION SOCIALE.

Que le lecteur veuille bien nous permettre de lui recommander l'article suivant.

L'auteur fait observer avec raison que si la charité chrétienne peut seule, en fin de compte, donner la paix à la société, le législateur humain ne saurait la décréter et en faire la base de ses règlements.

La vertu ne s'impose pas.

C'est donc dans l'union chrétienne libre et spontanée des patrons et des ouvriers qu'il faut chercher peu à peu le remède à la crise sociale, et c'est là ce que le législateur bien avisé devrait favoriser ou du moins permettre, bien loin de l'entraver.

La question qui se pose aujourd'hui dans tous les pays est appelée la *question sociale*.

Pourquoi dit-on qu'elle est *sociale*?

Parce qu'elle intéresse plus directement l'avenir, le développement et la vie même des sociétés chrétiennes; parce que jamais problème plus redoutable ne s'était posé devant les hommes d'Etat. Voilà pourquoi la question que tous les gouvernements cherchent à résoudre, en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en France, etc., est la grande question par excellence, la question de *vie ou de mort*.

De quoi s'agit-il donc?

Il s'agit de cette guerre qui s'est déclarée

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Vraiment Louis avait été par trop brusque dans sa présentation.

Et, tandis que je restais la tête penchée comme un coupable, demandant à tous les saints du ciel de m'envoyer un peu d'esprit, M^{lle} Marthe, dominant sa timidité, me disait d'une voix légèrement tremblante:

— Je suis bien en retard. Louis n'a-t-il pas abusé de vos instants?

Le son de sa voix me parut une mélodie. Je balbutiai je ne sais quelle absurde réponse, que j'accompagnai d'un profond salut; mon salut des grandes circonstances. Et, reprenant mon immobilité au seuil de la porte, je la regardai s'éloigner, tenant la main de son frère.

Ils marchaient joyeux et légers, babillant comme deux jeunes passereaux; leurs voix m'arrivaient en écho affaibli; puis elles se perdirent au fond de la vallée. Ils traversaient alors une vaste prairie, voisins de leur habitation. Le soleil les envelop-

pait; et, dans ce rayon lumineux, j'apercevais, de loin, les silhouettes de ces deux êtres charmants. Je ne pouvais en détacher les yeux, et, follement, je me disais:

— Se retourneront-ils? me donneront-ils un dernier regard?

Ils n'y pensaient guère. Bientôt ils disparurent au tournant du chemin; et je ne vis plus que l'herbe verte, sur laquelle tranchaient des genêts aux grappes d'or.

Chose étrange! leur départ me laissa au cœur une mélancolie que je n'aurais pu définir.

Et le soir, voulant, à toute force, chasser la fée mignonne qui hantait ma pensée, je pris le livre le plus grave de ma bibliothèque: un traité d'astronomie en huit cents pages; puis, les coudes sur la table, la tête entre les mains, j'étudiai le système planétaire.

Hélas! les étoiles s'animaient et me regardaient avec les yeux rieurs et veloutés de Marthe; dans chaque rayon de soleil, je voyais un sourire, et c'était le sourire fin et charmant de Marthe; les comètes, elles-mêmes, avaient une belle chevelure toute semblable aux tresses soyeuses de M^{lle} Deline.

Et, devant ce jeune visage, éblouissant de fraîcheur, devant ces lèvres de pourpre, qui souriaient avec tant de grâce, devant ce beau regard si pur et si candide, je perdais complètement l'esprit, car, le

lendemain, sur une page blanche de l'in-folio, je retrouvai, griffonné d'une écriture fébrile, de l'écriture illisible de l'inspiré: UN SONNET.

Mon Dieu, qu'on est fou à vingt ans!

Je fus un triste maître d'école durant les huit jours qui suivirent l'apparition de M^{lle} Deline.

Je revois encore ma classe, avec ses murailles blanchies à la chaux, son tableau noir, ses cartes sur les murs, et tous mes élèves rangés en longue file.

Ils étaient là, immobiles, la tête baissée sur leurs livres; et moi, dans ma chaire, le signal en main, je fulminais contre la moindre distraction.

Pauvre Yves! pauvre maître d'école, implacable pour tes écoliers, enchaîné d'abord ta pensée, et ferme à double tour la porte de ton cœur.

Au début de la classe, tout allait à merveille. J'étais attentif, j'expliquais les leçons avec netteté... puis, vers quatre heures, mon cœur se mettait à battre violemment, mon regard se dirigeait vers la fenêtre, espérant découvrir, à travers le feuillage, l'élégante et fine silhouette de M^{lle} Marthe.

Mais rien! Toujours la route blanche et solitaire, toujours les blés verts, ondulant au moindre souffle. La cloche sonnait. Les écoliers s'enfuyaient alertes et joyeux; et Louis venait vers moi.

— Que devient donc votre sœur, Louis? ne viendra-t-elle plus jamais, jamais, à la maison d'école?

Ces mots étaient sur mes lèvres; et, timide à l'excès, dominé par je ne sais quelle étrange sensation, je demeurais silencieux.

La grande Lucienne apparaissait. L'enfant s'élançait vers elle. Alors je rentrais dans mon logis, trouvant tout sombre autour de moi; oui, tout sombre, même le paysage éclairé par le couchant, même les platanes aux larges feuilles; tout, jusqu'au ciel azuré.

Cette folie dura huit jours; puis M^{lle} Deline quitta momentanément le pays; et mon rêve, bouffée de fumée légère, s'envola graduellement.

VI

On m'aimait au village. Lorsque je parcourais sa longue et unique rue, partout, sur le seuil des chaumières, je voyais de bons visages épanouis. C'était à qui me ferait entrer pour trinquer avec un verre de vin blanc, tout pétillant de mousse; ou partager la galette, dorée aux belles flambées de sarments.

J'acceptais rarement ces invitations, ayant pris cet axiome pour règle de vie:

Si tu veux être aimé et recherché, sois toujours discret, laisse-toi désirer.

Néanmoins, elles plaisaient à mon cœur, me prouvant la sympathie des villageois.

Une maison, cependant, me restait close aux Platanes; une maison que j'eusse tant aimé con-

entre deux classes d'hommes également nécessaires à l'existence des nations : les ouvriers et les patrons.

Au début, cette guerre était concentrée dans la grande industrie, mais depuis cinquante ans elle s'est étendue dans le monde du travail et a gagné la petite industrie, les arts et métiers ;

Puis, débordant encore comme un fléau que rien ne peut arrêter, elle est devenue universelle. La question sociale, hélas ! est aujourd'hui la lutte du pauvre contre le riche, de celui qui se plaint de l'état social contre l'homme qui paraît heureux, parce qu'il a la fortune, et voilà pourquoi le problème est si difficile à résoudre.

Les hommes disposés à nier tous les maux, pour n'être pas contraints de travailler à leur soulagement, nient la question sociale.

Cet antagonisme, disent-ils, qui s'est élevé entre les capitalistes et les ouvriers, est de tous les temps et de tous les pays.

Sans doute, la jalousie et l'envie sont de tous les temps, car l'homme est, depuis sa chute, livré à ses passions, n'ayant que la foi chrétienne et les espérances de la vie future pour les réprimer : mais il est remarquable que la crise actuelle, si aiguë, si pleine de menaces pour l'avenir, date à peine d'un siècle en tous les pays.

Il est remarquable aussi que depuis un siècle les révolutions se multiplient, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, signe d'un trouble profond dans la vie organique des sociétés, et prenant chaque fois un caractère de plus en plus socialiste. Quel chemin parcouru de 1830 à 1848 et de 1848 à 1871 ! C'est à cette dernière date que nous voyons la question sociale se présenter sous tous ses aspects. La Commune n'est plus seulement la haine, c'est la folie de la haine, et pourtant elle n'est, dit-on, que l'image affaiblie de la future Révolution qui sera préparée et exécutée par le quatrième Etat.

Quel remède apporter à cette situation ?

Quelle solution donner à la question sociale ?

Les uns cherchent le remède dans l'appel à la force publique : système qui ne dure qu'un temps, offre de grands dangers et ne résoud pas le problème.

Les autres le cherchent uniquement dans les institutions de bienfaisance ou d'assurance, caisses d'épargne, caisses d'assurances, hospices et mutualités : système incomplet, qui peut faire quelque bien, ici ou là ; palliatif qui peut adoucir momentanément l'intensité des souffrances, mais qui ne va pas au fond des choses, et laisse entières les menaces pour l'avenir.

Les autres le cherchent dans les princi-

pes de la philanthropie, dans la bienfaisance personnelle du patron ; — système insuffisant et trompeur, qui peut faire illusion dans telle ou telle usine dirigée par un bon patron, mais qui n'a pas d'application générale et pratique ;

Les autres, enfin, le cherchent dans le patronage chrétien et l'application de la charité. — Doctrine excellente qui remédierait à tous les maux actuels, si les hommes étaient des anges ; mais la charité, ne l'oublions pas, est une vertu surnaturelle, qui ne relève que de la conscience individuelle, et ne peut former la base d'une législation, en vue d'un accord permanent entre les patrons et les ouvriers, et d'institutions sociales propres à sceller la réconciliation du pauvre et du riche, du prolétaire et du capitaliste.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la solution du grand problème.

Elle est dans une législation du travail, conforme à la justice, et établie sur la base de la vraie liberté chrétienne.

Le mal est venu, depuis 1794, de la séparation obligatoire ; nous ne demandons pas l'union obligatoire : nous revendiquons seulement l'union chrétienne, libre et spontanée, des ouvriers et des patrons, dans des familles professionnelles, et nous sommes convaincus que si elle régnait seulement quelques années, les préjugés sombreraient, la haine disparaîtrait, et de nouveau l'on verrait reflourir dans le monde du travail la vieille devise des six grands corps :

Vincit concordia fratrum !

H.-B.

N'oublions pas que le grand ennemi du bonheur commun c'est ici la franc-maçonnerie.

Unis, c'est-à-dire asservis les uns aux autres par les serments sanguinaires et ridicules dont ils se font gloire, les francs-maçons — cela est désormais assez clair — n'ont rien plus à cœur que d'empêcher l'union libre et cordiale des autres hommes sur le terrain de la Religion et de la charité chrétienne.

Sous les grands mots de liberté, de progrès, d'affranchissement, et le reste, ils ont longtemps caché leur jeu à l'ombre de leurs loges. Mais l'illusion ne pouvait pas durer toujours.

Comme le poisson arraché à son élément et qui meurt au grand air, la franc-maçonnerie arrachée à ses ténèbres est désormais frappée à mort, sous la lumière de ses propres œuvres.

Dans le régime de fer qu'elle impose à ses adeptes, et dans l'oppression effrontée qu'elle s'empresse, dès qu'elle le peut, de faire peser sur les autres hommes, il est facile de lire son véritable nom et de voir le dessous de son masque.

C'est l'hypocrisie de la liberté.

ÉTRANGER

LA PANIQUE DE LONDRES ; CINQ EXPLOSIONS. — Vendredi soir, une première explosion a eu lieu dans un des bâtiments de la police

que) me paraissait une cité austère, morte, peuplée de fantômes, je me rendais aux veillées, dans les fermes où je comptais le plus d'amis.

Ces soirées, passées près de bons cœurs simples, me charmaient. J'aimais à regarder la flamme des sarments enrouler les chenets de fer, et colorer de teintes vives le visage des travailleurs.

Ils étaient là, rangés autour du foyer ; les grands-mères filant, les jeunes filles babillant, le tricot en main, et les vieillards nous racontant d'intéressantes légendes.

Puis, on chantait en chœur. Que d'éclats de rire et de franche gaieté !

Mais, parfois, hélas ! les légendes achevées, le prochain faisait les frais de la causerie ; et, trop souvent, M. Deline revenait sur le tapis.

— Ah ! s'écriait Jacques, un vieux braconnier, nerveux et hâlé, ayant toujours sur le cœur une lourde amende payée l'hiver précédent. Ah ! oui, M. Deline est un méchant homme. Et dire qu'il a fallu lui donner tout mon boursicot, tout mon pauvre argent amassé sou à sou, pour une misérable caille tuée dans ses blés. C'est dur, cela ! Qu'en dites-vous, hein ?

Et chacun de faire chorus avec lui.

— Heureusement pour moi, reprit-il, la bonne demoiselle Marthe était aux Platanes. Quand elle a su ma peine, elle m'a tout rendu en cachette. Quelle bonne fille ça fait ; mais, mazette, que le père est méchant !

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

de sûreté, en face des bureaux du chef de la police, à Scotland-Yard.

Les boutiques d'en face ont été défoncées. Les voitures et chevaux d'une station ont été mis en pièces. Plusieurs personnes blessées grièvement.

Presque immédiatement après celle-là, une seconde, beaucoup plus forte, avait lieu dans Pall Mall, près de Carlton-Club. Le pavage, à l'endroit de l'explosion a été fortement endommagé sur une certaine distance.

Le bruit courait en même temps que la gare Victoria avait sauté.

Enfin deux nouvelles explosions se sont produites dans Saint-James-Square, vers neuf heures, se succédant à quelques minutes d'intervalle.

On a trouvé près du monument de Nelson, dans Trafalgar-Square, dix-huit paquets de dynamite.

Une fusée était attachée à l'un de ces paquets.

Les habitants de Londres sont dans les transes.

Toute la police est sur les dents. On va réorganiser des gardes de nuit et de jour.

Toutes les explosions ont été évidemment préparées par les mêmes personnes. Les matières explosibles ont été disposées de manière à éclater toutes en même temps. L'agitation dans tout Londres, pendant la nuit, a été intense. Les rues étaient pleines de monde revenant des courses ou des théâtres.

Il est probable que le gouvernement anglais enverra une note aux Etats-Unis pour demander au cabinet de Washington de prendre les moyens nécessaires pour empêcher le départ des dynamitards pour l'Angleterre.

Aucune arrestation n'est encore faite.

Le gouvernement offrira une récompense de cinq mille livres sterling pour l'arrestation des criminels.

Des agents de police ont été attachés, pour les garder, à la personne de tous les membres du cabinet.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juin.

On se ressent beaucoup aujourd'hui du lendemain de fête. On discute peu à peu les cours de compensation des rentes, et, malgré tout, la nuance de fermeté ne semble pas abandonner le marché ; les bourses de Lyon et de Bordeaux sont fermes. Aucune nouvelle ne vient empêcher la bonne tenue des cours.

Le 3 0/0 ouvre à 78.60, l'amortissable cote 79.65, le 4 1/2 est discuté entre 107.75 et 107.80.

Signalons la bonne tenue de l'Italien, demandé à 96.90.

La Banque de France se maintient à 5,150.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,320. Les Obligations Foncières et Communales à lots obtiennent au comptant les mêmes demandes que les jours précédents. Ces valeurs assurent aux placements une base solide et jouissent depuis longtemps de la faveur du public. La Banque de Paris est maintenue à 877.50. Le Comptoir d'Escompte fait 750. Le Crédit Industriel et Commercial cote 677.50. La Banque d'Escompte à 537.50 est l'objet d'un marché très-actif. Le Crédit Lyonnais est sans affaires à 567.50. La Société Générale est en train de préparer sa nouvelle émission du Rio-Tinto.

En causant du Rio-Tinto nous pouvons faire remarquer que, malgré tous les efforts possibles et imaginables, l'action a beaucoup de peine à se relever. La hausse du Gaz se maintient, l'action ouvre à 1,505.

Les fonds turcs sont lourds à 8.55 ; la Banque Ottomane oscille entre 658 et 660. L'Egypte Unifiée fait 308.75. Signalons également la fermeté des obligations Ouest-Algériennes garanties par l'Etat. Nous engageons encore une fois nos lecteurs à en mettre en portefeuille avant que le mouvement de hausse ne s'accroisse.

Le Nord se cote 1,737.50, le Lyon 1,233.75, l'Orléans 1,295, le Midi 1,192.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le Conseil municipal de Saumur tiendra demain mercredi 4 juin, à 7 heures 1/2 du soir, une seconde séance.

L'ordre du jour comprend :

Rapport de la Commission du Budget ;
Rapport de la Commission de la Voirie ;
Questions diverses.

A partir du jeudi 5 juin, le train partant de Saumur à 6 heures 55 emportera les dépêches pour Angers.

Le train de 8 heures 56 n'aura plus de postier ambulancier.

Les lettres déposées avant 6 heures au bureau de poste de Saumur seront distri-

bués à 9 heures à Angers. La distribution suivante aura lieu à 4 heures du soir à Angers.

Un terrible accident est arrivé dimanche soir, vers 8 heures, à M. Raynault, conducteur d'omnibus.

Il conduisait, à une allure assez vive, quelques promeneurs à l'assemblée de Notre-Dame, un de ses chevaux opposa quelque résistance. M. Raynault, se levant sur son siège, lui donna un vigoureux coup de fouet. L'animal fit un bond qui imprima une secousse à l'omnibus. M. Raynault perdit alors l'équilibre, tomba sur la croupe de ses chevaux et roula sous sa voiture.

Les deux roues lui ont passé sur la poitrine.

Un soldat, témoin de l'accident, a arrêté les chevaux. Relevé aussitôt, M. Raynault a été placé dans l'omnibus et ramené à son domicile.

Il est sans connaissance, et son état inspire les plus vives inquiétudes.

La visite de l'Ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat a eu lieu dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé.

M. l'Ingénieur a fait espérer que les travaux allaient être poussés avec la plus grande activité.

Après l'inspection du pont métallique, la traversée de la Loire a été faite sur un bateau élégamment décoré, ensuite, M. l'Ingénieur est monté à l'entrée du tunnel dans un train spécial et s'est dirigé directement sur Thouars.

COUR D'APPEL D'ANGERS.

Audience du 30 mai 1884.

PRÉSIDENCE DE M. FORQUET DE DORNE.

L'Hospice de Montreuil-Bellay

CONTRE

M. FORTRIS.

Sous cette rubrique alléchante, « UNE CURIEUSE AFFAIRE », le *Patriote* publiait, dans ses numéros des 20 et 23 mai dernier, le récit par trop fantaisiste d'un procès pendant devant la Cour d'Angers, signé du pseudonyme de Pandore.

Après avoir signalé ces articles au directeur de l'*Echo Saumurois*, nous le priions en même temps d'informer ses lecteurs qu'il leur rendrait compte un jour du litige, mais seulement après la reddition de l'arrêt, et lorsque le *Patriote* aurait reproché la réplique de M. Faré, ce qu'il ne pouvait manquer de faire après avoir parlé de la plaidoirie de M^r Rivière, de Tours, pour que le public pût juger en toute connaissance de cause.

La promesse faite par l'*Echo Saumurois*, nous venons aujourd'hui la tenir en son nom.

La demande faite au *Patriote*, nous le reconnaissons volontiers, était tant soit peu indiscreète. Nous savions alors, en effet, que l'illustre avocat du barreau d'Angers, tout en rétablissant la vérité sur certains faits, n'avait jamais été mieux inspiré au point de vue de la vigueur de l'argumentation, de l'élevation des idées et de l'éloquence du langage.

Le *Patriote* a non-seulement gardé un prudent silence sur cette remarquable plaidoirie, mais il a persisté encore dans son système de partialité, en publiant dans son numéro du 28 une lettre où l'inexactitude des faits et des chiffres ne le cède qu'à la mauvaise humeur de son auteur — pour n'en pas dire plus — contre M^r Freppel et certaines congrégations religieuses.

Cette lettre, d'après le correspondant même du *Patriote*, émane d'un des membres de la commission administrative de l'Hospice de Montreuil. Nous en prenons acte, sans nous inquiéter autrement de son auteur. Nous savons seulement que M. Aubelle, maire de Montrouil et président de la commission administrative, en nie la paternité.

Quoi qu'il en soit de ces publications, que l'arrêt rendu réduit aujourd'hui à leur véritable valeur, voici, résumé en quelques mots, le procès à l'occasion duquel on a fait tant de bruit, dans le but évident de peser sur la décision des magistrats.

Mais, s'il y a des juges à Berlin, il en existe aussi, Dieu merci ! à Angers, non moins qu'à Saumur.

Par acte en forme du 25 mai 1857, M^{me} Estienvrin, née Joulain, donnait à l'Hospice de Montreuil-Bellay, tenu depuis un siècle par les dames de Sainte-Anne, la somme de 35,000 fr., sous diverses conditions, et entre autres à la charge de l'entretien par ledit Hospice d'entretenir, à perpétuité, dans ce même établissement, une Sœur occupée à donner gratuitement l'instruction primaire aux jeunes filles pauvres de Montreuil-Bellay, âgées de plus de six ans.

Les Sœurs de Sainte-Anne ayant été renvoyées de l'Hospice à la date du 15 août 1857, cette école fut fermée de fait, après avoir fonctionné régulièrement pendant 23 ans.

M. Fortris, neveu de M^{me} Estienvrin, et en même temps son héritier, intervint alors pour rappeler l'Hospice à l'exécution des vœux de sa tante. De là procès devant le tribunal de Saumur, qui se termina par un jugement en date du 12 avril 1883, dont le dispositif est ainsi conçu :

« Dit que, faite par l'Hospice de Montreuil d'avoir rétabli dans son local une Sœur institutrice pour le 1^{er} septembre 1884, ou d'être d'ici là tombé d'accord avec le représentant de M^{me} Estienvrin pour toute autre combinaison à la convenance des parties ; »

« Ledit Hospice sera tenu de verser à M. Fortris le capital provenant de l'aliénation qui sera faite au cours d'alors, de quatre cent cinquante francs de rente sur l'Etat, à prendre sur celles qu'il a acquises pour satisfaire aux diverses fondations de l'acte du 25 mai 1857, et ce sans intérêts ; »

« Dit que, ce cas échéant, après l'extinction de la rente viagère due aux sœurs Mollé, il sera également vendu par ledit Hospice cent cinquante francs de rente sur l'Etat, pour le capital à en provenir être également versé à M. Fortris, sans intérêts. »

La commission administrative de l'Hospice ayant fait appel de cette décision, l'affaire venait le 21 mai devant la Cour d'Angers.

Après une audience entière consacrée aux plaidoiries de M^e Rivière et M^e Fairé, la conclusion des débats a été reportée au vendredi 30.

Au jour fixé, la Cour, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Bernard, a rendu, séance tenante, un arrêt confirmant du jugement du tribunal de Saumur, rapportant toutefois, du 1^{er} septembre prochain à Pâques 1885, l'époque de réouverture obligatoire de l'école, et condamnant en outre l'Hospice de Montreuil à tous les frais de première instance et d'appel, qui étaient par moitié d'après le jugement.

Un tel procès, on peut le voir à ce simple résumé, rentrant dans le cadre des affaires purement civiles, ne motivait, par suite, d'aucune façon le coup de caisse du Patriote, alors surtout qu'il devait aboutir à un double échec.

Il eût donc été bien préférable que ce journal observât la sage réserve de M. Fortris qui, vainqueur en première instance, s'était contenté de son succès dont il avait fait part seulement à ses amis, sans recourir autrement à la publicité.

Notre nom ayant été mêlé à cette affaire, à l'occasion de la pétition due à notre initiative, au moment du congé donné aux religieuses de Sainte-Anne, pour demander leur maintien à l'Hospice de Montreuil-Bellay, pétition qui, entre parenthèse, fut couverte de 668 signatures, nous avons pensé devoir par suite répondre au Patriote, en faisant connaître à notre tour l'arrêt qui vient de rendre la cour d'Angers.

Habitué à rendre à César ce qui est à César, nous ajouterons que nous avons emprunté au Patriote lui-même le titre tant soit peu apparent de cet article, avec cette différence cependant, que la date du nôtre est du 30 mai, jour même où a été rendu l'arrêt, tandis que celle du Patriote lui est antérieure de plusieurs jours.

S. MORILLON,
Avocat.

Elections de maires et d'adjoints.

Brézé. — Maire, M. Volland; adjoint, M. Epoudry, conservateurs.

Ambillou. — C'est par erreur, dit le Journal de Maine-et-Loire, qu'en rapportant les résultats des élections, nous avons donné à M. Thibault, adjoint, la qualification de républicain. — Sur sa demande, nous nous

empressons de retirer l'expression qui n'est pas de son goût — nous le comprenons facilement — et nous la remplaçons par celle de conservateur, la seule qui lui convienne.

Nous ajouterons, du reste, que, dans cette commune, les républicains ont été expulsés du conseil, comme de simples capucins, et que le conseil est actuellement homogène. L'union y est parfaite, et le maire et l'adjoint ont été élus chacun par onze voix sur 42 votants.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 48^e séance, le 4^{er} juin 1884.

Carabine Flobert, à 20 mètres.

Tireurs.....	45
Balles tirées.....	90
Balles mises.....	82
Nombre de points.....	243
Résultat :	94.14 p. 0/0.

4^{er} prix : Une épingle-insigne en argent.

M. Girard, Georges, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix : Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.

M. Perreau, secrétaire-trésorier de la Société.

49^e séance au Stand des Récollets, le dimanche 8 juin 1884, de 4 heures à 3 heures du soir.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

CIRQUE WILLIAM PINDER.

Le grand Cirque Britannique, dirigé par M. William Pinder, arrivera dans notre ville à la fin de la semaine et s'installera place du Chardonnet.

Samedi 7 juin, à 4 heures du soir, grande Cavalcade; à 8 heures 1/2, grande Représentation.

Dimanche, 8, à 2 heures, Cavalcade; à 3 heures et à 8 heures 1/2, grandes Représentations. — Clôture.

Dans une lettre adressée à l'Anjou, M. Louis de Romain informe les membres du Véloce-Club d'Angers et les amateurs de ce genre de sport qu'il vient de traverser la France de l'est à l'ouest, de Genève à Bordeaux, sur son bicyclette; il est convaincu que ceux qui entreprendront ce voyage ne regretteront ni leur temps ni leur argent.

La distance qui sépare Bordeaux de Genève, dit M. de Romain, est de celles qu'on peut facilement franchir en une dizaine de jours, y compris les arrêts et repos indispensables à tous ceux pour lesquels le plaisir d'une course ne consiste pas uniquement dans les kilomètres plus ou moins rapidement parcourus.

Le Journal de la Marne annonce que, jeudi matin, le général des Roys, commandant la brigade de cuirassiers au camp de Châlons, a été victime d'un grave accident.

Il faisait une excursion à cheval et était arrivé à environ 200 mètres de Bouy, lorsque son cheval se cabra et se renversa sur lui. Deux habitants de Bouy accoururent au secours du général, qui fut relevé ayant une cuisse fracturée, et qui a été ramené en voiture à son quartier général.

Une mairie sur la voie publique.

On lit dans le Journal de l'Ouest :

Le sous-préfet de Loudun répond au nom de Labiche.

Eut-on des jambes de cerf, qu'il faudrait courir loin pour trouver son pareil.

Ce M. Labiche est parent, dit-on, d'un sénateur et s'honorerait d'être cousin du spirituel auteur comique dont les œuvres ont si souvent divertis les honnêtes gens.

C'est bien possible.

Quelques jours avant les élections municipales, le sous-préfet de Loudun écrivait à l'instituteur de la commune du Bouchet, canton de Monts, que si le résultat n'était pas favorable aux amis de M. Bazille, on... chasserait la mairie de l'école.

Au Bouchet, comme dans la majorité de nos communes rurales, qui ne sont ni assez riches ni assez importantes pour avoir un monument pour la mairie et un autre pour l'école, on a réservé dans l'école, en dehors

du logement de l'instituteur, une salle consacrée à la mairie, où le conseil tient ses séances et où sont gardés les archives municipales, les registres de l'état civil, etc.

Les habitants du Bouchet haussèrent les épaules devant les menaces qu'on osait leur faire. Et le jour de l'élection arrivé, ils refusèrent leurs suffrages aux partisans de M. Bazille.

La tentative d'intimidation échouait, mais elle n'en constituait pas moins un délit prévu par la loi et qui devrait conduire son auteur devant les tribunaux, si, sous la République opportuniste, les lois étaient observées.

M. Labiche ne s'en est pas tenu là. Voici la lettre qu'il écrivait à la date du 22 mai à l'honorable maire du Bouchet :

« Loudun, le 22 mai 1884.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous informer que M. l'instituteur de votre commune m'a manifesté le désir de reprendre pour son usage personnel la salle servant actuellement de mairie.

» Cette salle ayant été indûment transformée en mairie, car aucune salle de la maison d'école, construite avec les subventions de l'Etat, ne peut être détournée de son affectation, je vous prie de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que les archives communales soient enlevées immédiatement de cette salle et transportées dans le local que le Conseil municipal choisira pour en faire la maison commune.

» Agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le sous-préfet,
» Signé : L. LABICHE. »

Par conséquent, si les prescriptions du sous-préfet étaient observées, les archives du Bouchet courraient le risque de couler à la belle étoile. On les jetterait sur le pavé; le zélé Bastide, policier à Monts, les traiterait en vagabondes, sans domicile connu; il les ferait mettre en fourrière et condamner à l'amende.

Et monsieur l'instituteur du Bouchet qui veut reprendre pour son usage personnel cette salle, indûment transformée en mairie, que veut-il bien en faire? Un boudoir, une salle de billard, une salle de bains où M. Bazille pourrait prendre des douches?

Nous ne discuterons pas la théorie du sous-préfet, concernant les écoles bâties avec les subventions de l'Etat et dont aucune salle ne doit être détournée. D'abord le maire du Bouchet n'a pas mis la salle dans sa poche comme tiendrait à le faire croire M. Labiche qui n'a décidément rien de commun avec le spirituel auteur du Voyage de M. Perrichon.

Il est probable que la commune du Bouchet a participé de ses deniers à la construction de son école.

C'est elle qui en paie les réparations. Elle y est donc un peu chez elle, et si on lui a abandonné la jouissance d'une chambre, c'est qu'elle y avait quelque droit.

Voilà un besoin bien pressant qui rend l'instituteur du Bouchet. Ce n'est pas d'hier que cette salle sert de mairie à la commune. On voit, d'après ce qui précède, que si les élections avaient été favorables à M. Bazille et à sa suite, le sous-préfet n'aurait pas songé à revendiquer la salle de la mairie. L'opinion publique jugera sévèrement une administration capable de s'abaisser à de pareilles taquineries, de même qu'elle a déjà jugé à sa valeur le candidat Bazille en faveur duquel ces honteux moyens sont employés.

LA RECONSTRUCTION DE LA BASILIQUE DE SAINT-MARTIN.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Une nouvelle importante circule dans notre ville. M^{re} Meignan, archevêque de Tours, a formellement déclaré devant MM. les chanoines de la Métropole et curés de la ville que les travaux de la crypte de la basilique de Saint-Martin commencent immédiatement.

» Les habitants de Tours et les nombreux ouvriers intéressés à cette œuvre grandiose ne peuvent qu'applaudir à l'exécution de ce projet depuis si longtemps attendu. »

Publications de mariage.

Louis-Pierre David, cocher, de Montreuil-Bellay, et Marie-Louise Flinz, domestique, de Saumur.
Émile Jagot, négociant, et Yvonne-Augustine

Pauline Lorrain, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-Joseph Albert, domestique, de Cléré (Maine-et-Loire), et Henriette-Louise-Adélaïde Laroche, domestique, de Saumur.

François-Auguste Gogain, vannier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie-Anne Gaultier, chapeletière, de Saumur.

Faits divers.

TERRIBLE ACCIDENT A LILLE.

Une catastrophe vient de frapper la population lilloise. La cage de l'ascenseur installé pendant le concours hippique, sur l'esplanade de la citadelle, d'où, moyennant une légère rétribution, on découvre le panorama de Lille et ses environs, s'est décrochée à la hauteur de 40 mètres.

La cage contenait une vingtaine de personnes. Trois personnes ont été tuées; les autres personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

Parmi les victimes se trouvent : M. Genevoise, notaire, sa femme et deux de ses enfants; M. Lefebvre, marchand de papier.

Une vingtaine de personnes, parmi lesquelles quelques parents et amis des victimes, sont sur le balcon situé au sommet de l'ascenseur, elles n'ont aucun moyen de descendre.

Quatorze docteurs sont sur les lieux et prodiguent leurs soins aux victimes. La population est dans une profonde consternation; à chaque pas on rencontre en ville des voitures conduisant les victimes à leur domicile.

La cause de cet accident est due à une surcharge de poids. La cage de l'ascenseur, qui ne devait contenir que 40 personnes, était occupée par 48 ou 20 personnes.

Immédiatement après l'accident, on s'est occupé de reconnaître les victimes qui ont été conduites à l'hôpital ou dans leurs domiciles particuliers.

Les pompiers aidés de courageux citoyens ont organisé le sauvetage. Les personnes qui se trouvaient sur le balcon supérieur ont été descendues une à une au moyen de cordes et de paniers.

Toutes les victimes ont des blessures affreuses. Des scènes déchirantes se sont produites à la reconnaissance des victimes.

La consternation est profonde dans toute la ville.

AINSI SOIT-IL !

« Depuis 1872, je souffrais de la tête, de l'estomac et du ventre; depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, je me trouve beaucoup mieux. Vous pouvez citer mon nom dans les journaux, comme toutes les personnes que vous avez guéries.

» M^{re} Pascal HULÉ, route de Boulheraut, Elbeuf. »

P. S. — Attention! Exigez le timbre de l'Etat français sur l'étiquette, pour éviter les contrefaçons.

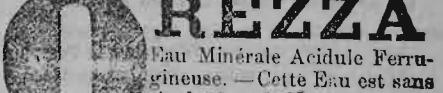
A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.
LECTEUR! si vous ne voulez pas être trompé en achetant les Pilules Suisses, exigez rigoureusement sur la boîte la croix blanche sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande: A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Académie de Médecine de Paris



ORREZZA
Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1884.

PROPRIÉTÉ

A Bagneux, rue des Pavres, Avec 72 ares de Jardins et Vignes,

Le tout enclos de murs, Appartenant à M^{me} Rocheron des Sablons.

S'adresser à M^e ALBERT, avoué, ou à M^e BRAC, notaire. (405)

EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE

Près chemin de fer.

A VENDRE

Belle Terre

DE GRAND AVENIR.

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales, racines, élevage, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Prêche, 4.

Comprenant : Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FEIGNOUX, place du Roi-René. (372)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine. MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine. MAISON

Grande-Rue, 23

Actuellement occupée.

S'adresser à M^{me} Ollivier DE LALOU, ou à M^{me} DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884. BEAU ET VASTE MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LIBRETON, même rue. (86)

CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoires, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

M. LHULLIER-DAVID

Vétérinaire-praticien, à Brain-sur-Allonnes, désire céder sa nombreuse clientèle.

La maison qu'il occupe serait à vendre ou à louer au gré de l'acquéreur. Entrée en jouissance de suite.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaupaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

L'OUEST

Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :
22 - Rue des Capucines - 22
PARIS

RENTES VIAGÈRES
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le sexe.

RENTES VIAGÈRES PROGRESIVES
avec remboursement, au décès du rentier, du capital de la rente.

ASSURANCES PAYABLES
en cas de Vie, en cas de Mort, Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un **Domaine Immobilier** s'élevant à plus de **100 Millions**.

S'ADRESSER pour tous RENSEIGNEMENTS, à la Compagnie à Saumur, à M. CHOUANIERE, rue Courcouronne, représentant de la C^e.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

CIDRE EXQUIS

20 fr.; pur jus, 35 fr.

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

A VENDRE

D'OCCASION.

UNE BONNE CALÈCHE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans.

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

A VENDRE

Première Coupe

DE PRAIRIES ARTIFICIELLES

S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

TRINQUEBALLE

Grand roman de cape et d'épée

Par MAURICE DRACK.

LA FILLE D'UN DÉCAPITÉ

Par Eugène MORET.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

UN HOMME désire trouver une place comme **domestique-jardinier** ou comme **garde-particulier**.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, cocher, comme **valet de chambre** ou **jardinier**, et la femme, cuisinière, comme **jeune de chambre** ou **bonne d'enfants**.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique, économique et fortifiant, préparé par H. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour en faire 200 tasses; prix : 4 fr. de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE ROUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (430)

NÉURALGIES-MIGRAINES

Souagement immédiat et guérison assurée par les

PILULES au GELSEMIUM

du Docteur **G. FOURNIER**

Prix de l'Étui : 3 francs

Exiger sur chaque étui la Signature

DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris

GROS : 12, Place de la Madeleine, PARIS

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUIN 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.	
3 1/2 %	78 70	78 50	Est	756 25	756 25	Obligations.			Gaz parisien	522 1/2	524 1/2
3 % amortissable	79 70	79 60	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1237 50	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514 1/2	515 1/2	Est	364 1/2	363 75
3 % (nouveau)			Midi	1195 1/2	1196 25	— 1865, 4 %	521 25	522 1/2	Midi	371 1/2	371 50
4 1/2 %	107 1/2	107 10	Nord	1735 1/2	1735 1/2	— 1869, 3 %	407 1/2	409 75	Nord	380 1/2	380 1/2
4 1/2 % (nouveau)	107 80	107 80	Orléans	1302 50	1302 50	— 1871, 3 %	398 50	399 1/2	Orléans	372 1/2	372 25
Obligations du Trésor	513 1/2	513 1/2	Ouest	820 1/2	820 1/2	— 1875, 4 %	512 1/2	512 50	Ouest	371 50	371 25
Banque de France	5175 1/2	5150 1/2	Compagnie parisienne du Gaz.	1198 75	1528 25	— 1876, 4 %	512 1/2	513 1/2	Paris-Lyon-Méditerranée ..	377 1/2	380 1/2
Société Générale	475 1/2	478 75	Canal de Suez	2098 75	2077 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	519 1/2	518 50	Paris-Bourbonnais	371 1/2	374 50
Comptoir d'escompte	950 1/2	950 1/2	C. gén. Transatlantique	507 50	508 75	Obligations communales 1879.	448 1/2	447 1/2	Canal de Suez	570 1/2	574 50
Crédit Lyonnais	567 50					Obligat. foncières 1879 3 % ..	446 50	448 1/2			
Crédit Foncier, act. 500 fr. ..	1315 1/2	1322 50				Obligat. foncières 1883 3 % ..	356 1/2	357 50			
Crédit mobilier	332 50	333 75									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)						Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR																	
3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.	6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.							
8	56	matin, omnibus-mixte.				Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10										
9	25	soir, omnibus.				Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 16	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg ..	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 26										
7	32	express.				Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg ..	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 39										
10	36	(s'arrête à Angers).				Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
8	31	omnibus.				Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.							
8	31	omnibus.				Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 1/2	1 55	8 35	Poitiers	5 50						
9	37	express.				Montreuil-Bellay	6 33	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28						
12	48	soir, omnibus-mixte.				Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay	6 07	9 18		4 37		Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55						
4	44					Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50						
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)				Thouars (arrivée)	7 20	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42						
10	24	express-poste.											Poitiers	10 32	4 56	12 1		Montreuil	9 24	4 31	11 7								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur;

Certifié par l'imprimeur soussigné.